



# Contact

C O M M U N E D E N E A U F L E S - S A I N T - M A R T I N

## Sommaire

Zoom p2  
Conseil Municipal p3-4-5  
Budget école p6  
Vie locale p7  
CCAS p7-8  
Retour sur événements p8 à 10  
Événements à venir p10 à 15  
Dans le rétro p16-17  
Nos amis les bêtes p18  
Rappels règlementaires p18-19  
Partages p19-20  
Nos artisans p20  
Numéros utiles p20

## LE MOT DU MAIRE

Chères Neaufléennes, Chers Neaufléens,

Généralement mon édito reprend les grandes lignes de notre bulletin municipal en vous invitant à participer aux différentes manifestations organisées par le CCAS ou les différentes associations de la commune.

Comme vous pourrez le lire dans les pages suivantes l'offre pour ces deux prochains mois est importante et de qualité : les voyages réservés aux habitants de la commune sont ouverts à tous grands et petits (accompagnés).

Les fêtes organisées sur la commune nécessitent parfois des aménagements de circulation et de stationnement de véhicules. Ils sont rendus obligatoires par les prescriptions de sécurité demandées par les services de l'État. Ces arrêtés sont établis par le Maire,

Ces dernières semaines, la végétation a été luxuriante et envahissante et plusieurs Neaufléens nous ont interpellé sur l'entretien des rues, des chemins et du cimetière. Compte-tenu de l'importance linéaire de voirie du village, il s'avère difficile d'être partout au même moment. De plus, nous subissons les mêmes contraintes que chez vous à savoir : lorsqu'il pleut nous ne pouvons plus tondre alors que l'herbe continue de pousser de plus belle...

De plus, depuis la suppression des produits phytosanitaires, l'entretien devient de plus en plus difficile, pour preuve, de nombreux habitants n'entretiennent plus le devant de leur propriété alors qu'il s'agit d'une obligation qui vous est rappelé en page 20 et que je vous demande de bien vouloir appliquer. Nos efforts communs seront productifs !

Je terminerai par un moment d'émotion partagé avec bon nombre d'entre vous. En effet, en page 2, vous reconnaîtrez une Neaufléenne appréciée de tous : la directrice de notre école. Mme Hatton après tant d'années passées à instruire nos enfants profitera prochainement d'une retraite bien méritée et nous n'en doutons pas, bien remplie.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour la remercier de son investissement auprès des enfants et lui souhaiter une retraite heureuse et épanouie.

Je vous souhaite à tous un agréable été et de bonnes vacances pour ceux qui ont la possibilité d'en prendre.

Jean-Pierre FONDRILLE

## Restons en lien

Mairie  
19 rue St-Martin  
27830 Neaufles St-Martin

 02 32 55 00 04

 Mairie.neaufles@yahoo.fr

 Mairie  
Neaufles-Saint-Martin

 Panneau Pocket

 Lundi  
de 9h00 à 12h00 et  
de 13h30 à 18h30

Mardi et vendredi  
de 13h30 à 18h30

Jeudi  
de 16h00 à 18h30

Mercredi et samedi  
de 9h00 à 12h00



Le 10 septembre 1991, avec beaucoup d'émotion et de bonheur, j'accueillais petits et grands Neaufléens dans cette belle école où je passais 31 années de ma carrière de directrice.

J'arrivais de Franqueville St Pierre, et le hasard de la vie m'a un peu parachutée dans ce joli village où l'arrière grand-mère de mes deux enfants avait été directrice !

A partir de cette année là, ma vie fût rythmée au son des cloches de cette école, j'y ai rencontré des familles formidables avec qui j'ai construit des projets superbes.

Entre autre, les membres de l'Association l'Ecole Buissonnière, Marc Descarrega, parent d'élèves, est devenu notre pro de la chorale, Messieurs Michel Strohm, Bernard Moustey et Claude Caron pour cette belle aventure dans l'ART et tous ces bambins qui ont passé une partie de leur vie, sont repartis vers d'autres horizons mais que je n'ai jamais oubliés et que j'ai toujours plaisir à rencontrer.

31 spectacles, des concerts offerts aux papis et mamies du village qui rayonnaient de voir tous les élèves leur offrir ce cadeau, et puis évidemment, de la grammaire, des dictées, des mathématiques !!!!!!!), des voyages extraordinaires.

Je remercie du fond du cœur cette "grande famille", ces parents et enfants formidables, les enseignantes, fidèles et avec qui j'ai toujours partagé les mêmes valeurs et qui m'ont permis de fonder une véritable équipe pédagogique, Messieurs Declavière, Deglos, Laidier et Fondrille et tous les Conseillers Municipaux .

J'avoue ne pas avoir vu passer toutes ces belles années et je vais refermer ce petit portillon avec une certaine nostalgie mais je garderai des souvenirs magnifiques.

Je souhaite vivement que cette belle école poursuive ce merveilleux chemin et puisse toujours accueillir avec bonheur tous les bambins de Neaufles St Martin, les accompagner et les aider à grandir !

Petits et grands, prenez soin de vous.

Bien cordialement.

La Directrice, Joëlle HATTON.

*« Souhaiter un bon départ en retraite c'est  
souhaiter à celui qui s'en va de s'ouvrir à  
de nouveaux bonheurs... »*

*Bonne retraite, Madame Hatton.*

*Le Conseil Municipal*

**CONSEIL 13 MAI 2022**

Réforme de la publicité des actes.



Le compte-rendu des séances des Conseils municipaux est supprimé.

A sa place, l'article L2121-25 du CGCT prévoit que dans un délai de 8 jours la liste des délibérations examinées par les CM soit affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet des collectivités.

Le Conseil Municipal

- Accepte la publication dématérialisée des arrêtés, procès-verbaux et des délibérations sur le site interne de la commune de Neaufles-St-Martin.

- Souhaite maintenir l'affichage des délibérations uniquement sur les panneaux communaux de la mairie.

Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Le contexte réglementaire et institutionnel prévoit un changement de nomenclature comptable obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Comme elle en a la possibilité, la municipalité décide la mise en place de la nouvelle nomenclature M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Aménagement du temps de travail des agents techniques.



Actuellement, les horaires des agents techniques ne répondent plus efficacement aux besoins de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de valider le nouvel aménagement du temps de travail, à savoir la présence d'un agent le samedi matin.

Création d'un poste d'adjoint technique à durée déterminée.



L'entretien de la commune nécessite la présence d'un agent supplémentaire pendant la période d'été.

Le Conseil Municipal valide la création d'un emploi saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 pour une durée de 4 mois.

Validation de la commission d'appel d'offres pour le remplacement des huisseries dans le groupe scolaire.



Suite à l'appel d'offre lancé pour le remplacement d'huisseries, 2 candidatures ont été déposées.

Après analyse des offres, la commission d'AO a décidé de retenir le candidat Norba Normandie pour un montant de 99 993 € HT.

Le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité.

- Travaux des bureaux situés au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie. ➡ Dans le cadre du réaménagement des bureaux de la Mairie, 3 devis sont présentés aux membres du Conseil Municipal.
- Après délibération, l'offre de M. Eric Follet d'un montant de 8 220,20 € TTC auquel s'ajoute la fourniture pour un montant estimé à 3 047,32 € TTC est retenue par 13 voix Pour et 2 voix Contre.
- Création d'un nouveau cimetière. ➡ Les démarches liées à l'acquisition par la commune d'une partie des terrains cadastrés sont plus longues que prévu. M. le Maire souhaite avoir l'accord du Conseil pour engager la procédure de transformation en cimetière des terrains appartenant à la commune situés route de Vernon.
- Après délibération, le Conseil Municipal par 13 voix Pour et 2 abstentions autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la création d'un nouveau cimetière et à signer tous documents.
- Proposition d'emprunt pour la commune. ➡ Divers travaux importants seront à réaliser notamment sur les bâtiments mais également en sécurisation routière et équipements divers.
- Un plan de financement est proposé à l'Assemblée à moyen terme pour un montant de 200 000 €.
- Le Conseil Municipal après échanges, accepte la proposition de M. le Maire de contracter auprès de la CRCA Normandie

### CONSEIL DU 15 JUIN 2022

- Modification budgétaire suite à la souscription d'un emprunt. ➡ Suite à la décision de contracter un emprunt de 200 000 €, une décision modificative doit être prise pour 140 000 € en dépenses et recettes. La ventilation est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.
- Cantine scolaire et garderie : modification des règlements et des tarifs. ➡ Modification de deux points du règlement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :
- Cantine :
- En cas de problème de santé ou d'allergie, dans l'intérêt de l'enfant, les parents devront fournir un panier repas.
  - Les règlements de la cantine et de la garderie sont possibles par CB ou virement. Les factures non réglées dans les délais seront transmises à la trésorerie pour recouvrement.
  - Au vu de la conjoncture, il est proposé d'augmenter le prix du repas de 0.20 €, ce qui le porte à 3.50 €.
- L'ensemble des mesures est approuvé par le Conseil Municipal à l'unanimité

Cantine scolaire et garderie :  
modification des règlements et des  
tarifs.

➡ Garderie :

Le règlement de la cantine reste identique au précédent.

Pour le tarif, il est proposée une augmentation de 0.50 € pour la tranche horaire de 7h30 à 8h20, ce qui uniformise le tarif à 2.00 € la demi-heure pour le matin.

Cette proposition est approuvée à 14 voix pour et 1 voix contre.

Modification des règlements des salles  
des fêtes.

➡ Il est proposé au Conseil Municipal :

Une modification du règlement de la grande salle des fêtes :

- Arrêt de la musique amplifiée à 2h00.
- Mise en place d'un chèque de caution de 80 € pour le ménage.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification du règlement.

Une modification du règlement de la petite salle des fêtes :

- Mise en place d'un forfait de 200 € pour le week-end et 100 € pour la journée (uniquement en semaine).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Création de 3 postes pour le  
recensement 2023

➡ Le Conseil Municipal approuve la création de 3 postes temporaires en vue du recensement 2023 (du 19 janvier au 18 février 2023), à savoir :

- 1 agent responsable pour 11 jours
- 2 agents prospecteurs pour 8 jours.

Electrification des volets du groupe  
scolaire

➡ Monsieur le Maire propose de choisir entre une entreprise extérieure ou des travaux effectués en régie par le personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour le choix d'une entreprise extérieure.

Modification de statut du logement situé  
rue St-Martin

➡ Monsieur le Maire informe que suite au départ à la retraite de la directrice de l'école, l'appartement qu'elle occupe perd le statut de logement de fonction. Maitre Longfier doit intervenir afin d'estimer le montant du loyer.

Demande de subvention pour la création  
d'un film en mémoire du réseau Darling  
Prosper

➡ Une demande de participation financière est faite au Conseil Municipal.

Le Conseil demande que le cinéaste présente son projet à l'ensemble des élus avant de se positionner.

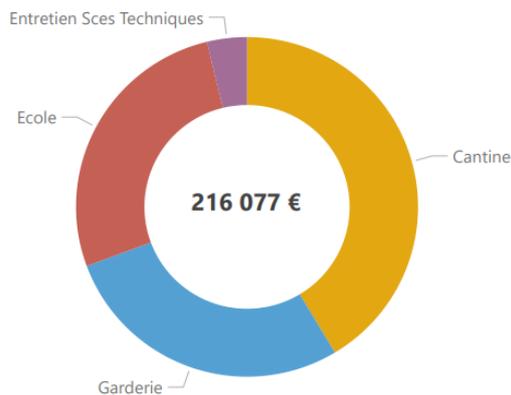
## BUDGET ÉCOLE À NEAUFLES - SAINT - MARTIN

Dans le précédent journal, nous vous avons informé du budget global de la commune. Nous vous présentons dans celui-ci un focus sur le budget de l'école, garderie et cantine. Dans la prochaine parution, seront évoqués plus précisément les coûts pour l'ensemble du personnel communal.

Les postes « électricité » et « produits d'entretien » ont augmenté tout comme l'année précédente. Cela s'explique par les consignes gouvernementales dues à la Covid19 : multiplication de nettoyages des salles et obligation d'aération des classes (y compris en plein hiver).

### Budget Ecole année 2021 (janvier à Décembre)

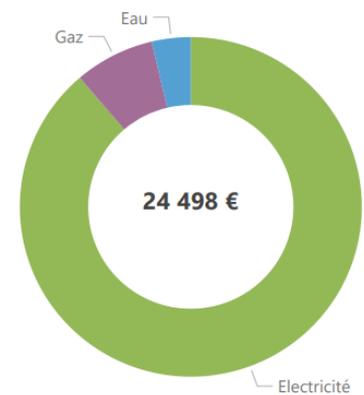
#### Coût de Personnel 2021



Ces dépenses représentent les coûts des Agents Municipaux chargés :

- L'accueil à la Garderie
- Les Services de Cantine
- L'entretien des Locaux
- L'entretien des Batiments et extérieurs réalisés par les agent Municipaux

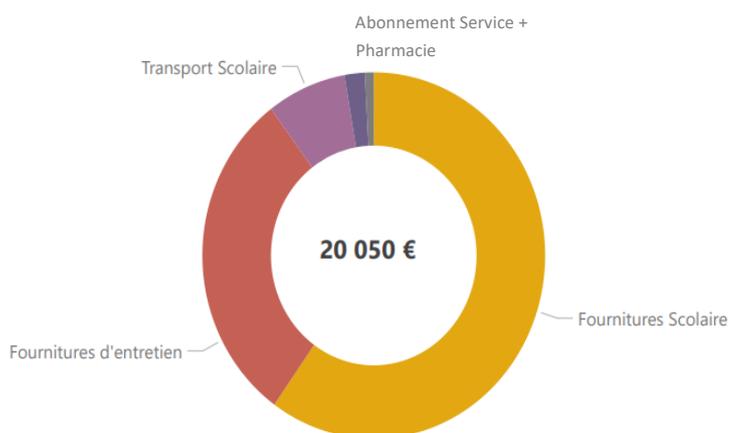
#### Dépenses d'Energies 2021



Ces dépenses représentent :

- les Coûts de l'énergie du Groupe Scolaire ainsi que de la cantine

#### Frais divers 2021 Ecole



Ces dépenses représentent :

- Le Transport Scolaire pour les Voyages de l'école
- Les Fournitures d'entretien, dont essuies mains papier (Covid) et désinfectants
- La Pharmacie

#### Budget Ecole 2021

▲ Abonnement Servi Plus	384 €
Eau	902 €
Electricité	21 743 €
Fournitures d'entretien	6 000 €
Fournitures Scolaire	12 000 €
Gaz	1 853 €
Personnel Cantine	89 462 €
Personnel Ecole	58 088 €
Personnel Entretien Sces Techniques	8 159 €
Personnel Garderie	60 368 €
Pharmacie	166 €
Restauration Scolaire	32 211 €
Transport Scolaire	1 500 €
<b>Total</b>	<b>292 836 €</b>

## V I E L O C A L E

## TRAVAUX - AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNE



Les équipements annoncés dans le journal précédent ont été installés. Une table de ping-pong et une table d'échecs/dames sont à votre disposition sur le terrain derrière la mairie. Vous pouvez apporter vos jeux (pions d'échecs/dames et raquettes et balles) ou, sur présentation d'une carte d'identité, vous en faire prêter par le secrétariat de mairie (aux jours et heures d'ouverture).



De nouveaux éléments : bancs, poubelles et jeux d'enfants, viendront parfaire ces équipements dans le village, comme très prochainement un parcours santé enfants au Parc Nature.

## C C A S

## AIDE ÉNERGÉTIQUE

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux plus fragiles, le CCAS a décidé de reconduire l'aide en doublant le montant du chèque énergie pour les Neaufléens qui en sont bénéficiaires.

Pour ce faire, il vous suffit de vous rapprocher du CCAS, en mairie et de présenter votre document d'éligibilité qui vous a été adressé en avril dernier.

Nous rappelons que le CCAS peut vous accompagner et vous apporter son aide si vous rencontrez des difficultés financières ou autres.

N'hésitez pas à le contacter sur le portable CCAS

au 07 64 72 44 59

## COURS DE GYM - CCAS



Le dernier cours de la saison s'est terminé par un pot amical entre participants et prof de l'association Siel Bleu.

La prochaine session débutera par une réunion d'information le 14 septembre 2022 à 10h00 dans la salle des fêtes. Elle est ouverte à tous.

Vous pouvez encore vous inscrire pour participer aux séances hebdomadaires de septembre 2022 à juin 2023 (hors vacances scolaires). Cette animation est réservée aux Neaufléens à partir de 60 ans et elle est gratuite.

Il ne reste que quelques places pour faire partie de l'un des deux groupes suivant votre niveau. A très bientôt !

Inscription au 07 64 72 44 59 (portable CCAS)

## PLAN CANICULE



Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2022, le plan canicule est activé.

Si vous avez 65 ans et plus, et/ou vous vous trouvez dans une situation de handicap et/ou vous êtes une personne isolée, la municipalité vous recommande vivement de vous faire recenser en mairie.

Nous pouvons vous apporter des conseils sur les gestes à observer et/ou vous porter assistance en cas d'alerte canicule. Nous vous invitons à vous inscrire en Mairie au 02 32 55 00 04.

Pour informations, les données destinées à la gestion du plan canicule sont strictement confidentielles.

## RETOUR SUR ÉVÉNEMENTS

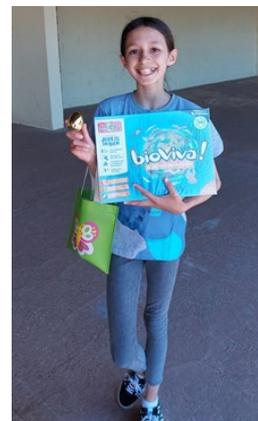
### CHASSE AUX ŒUFS LE 17 AVRIL 2022



36 petits Neaufléens se sont réunis le 17 avril dernier pour participer à une chasse aux œufs organisée par Neaufles Anim'. Les enfants ont été ravis de trouver les 5 œufs de couleurs différentes qui leur a valu de repartir avec un joli sac et un sujet en chocolat.

Dans un second temps les plus grands ont pris plaisir à une chasse au trésor.

En photo, les participants et leurs parents et la gagnante qui a remporté le challenge de la chasse au trésor et le cadeau qui allait avec...



### CÉRÉMONIE DES DÉPORTÉS - LE 24 AVRIL 2022



En raison du deuxième tour des élections présidentielles, la cérémonie d'hommage aux déportés a été avancée au 24 avril.

C'est devant la stèle dédiée à nos déportés : M. Sylvain Sénécaux, M. Alexandre Laurent, Mme Antonine Laurent et M. Georges Darling que les membres de la municipalité et les habitants ont été rejoints par M. Rassaërt, Président de la Communauté de Communes et Maire de Gisors ainsi que les représentants des différentes associations patriotiques à l'occasion de cette célébration.

## CINÉMA LE 30 AVRIL 2022 ET LE 8 JUIN 2022 - CCAS



Deux projections étaient proposées aux habitants de Neaufles : le 30 avril, à 15h00 le film « Vaillante » pour les plus jeunes et à 18h00 « Maison de retraite ». Le 8 juin, à 18h00, le film projeté était « Les Folies Fermières ».

Les enfants (et les parents) ont été enchantés du film jeunesse et c'est une escalade de rires qui s'est enchaînée à la projection de « Maison de Retraire » où 70 spectateurs étaient présents. Le film « Les Folies fermières » à quant à lui ému la quarantaine de Neaufléens présents »

## CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945



La cérémonie d'hommage relative à la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et à la fin de la seconde guerre mondiale en Europe s'est déroulée dans notre village en présence de Mme Delaplace, Conseillère départementale du canton de Gisors.

Nous souhaitons remercier les porte-drapeaux qui s'impliquent lors des cérémonies d'hommage et particulièrement Mme Françoise Montaigu, porte-drapeau de nos anciens combattants.

## FOIRE À TOUT LE 8 MAI 2022 - NEAUFLES ANIM'

Après une année sans et une année réduite, la Foire à tout de Neaufles a repris sa place au sein des évènements communaux.



Des centaines de visiteurs ont déambulé à travers les stands d'exposants tout au long de la journée.



L'équipe de Neaufles Anim' a, comme d'habitude, assuré à la buvette où frites, saucisses, andouillettes et merguez ont été vendues en totalité.

Les forains présents ont fait la joie des enfants, nous les remercions vivement pour les places offertes gracieusement .

## NETTOYAGE DU PARC NATURE DU MARAIS LE 14 MAI 2022



Par une matinée ensoleillée, des riverains du Parc Nature dont une forte majorité de Neauffléens se sont réunis le samedi 14 mai pour participer à l'opération nettoyage organisée par la Mairie, en partenariat avec le SYGOM.

Des parents étaient accompagnés d'enfants très impliqués dans le nettoyage de la nature.

A l'issue de cette matinée, autour d'un verre de l'amitié, de précieux conseils ont pu être donnés par l'animateur du SYGOM qui a gracieusement offert des petits objets sympathiques (crayons à papier, sacs divers...).

Nous renouvelerons cette opération très appréciée des participants.



Objets en plastique, en verre et en métal ont été récoltés à cette occasion.



*Après l'effort le réconfort autour d'un pot amical*

## ÉVÉNEMENTS À VENIR

### CONFÉRENCE SUR LE MOULIN DE NEAUFLES ST-MARTIN PAR JEAN-MICHEL COMTE - 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022

Hommage à Jean-Paul Teillard

# CONFÉRENCE

## L'HISTOIRE DU MOULIN DE NEAUFLES

1<sup>ère</sup> partie : du Moyen-Âge à l'usine de 1887 / par Jean Michel Comte

Vendredi 1<sup>er</sup> juillet, à 18h30  
salle Pierre Rigaux  
19 place Saint Pierre  
Neauffles Saint-Martin  
Renseignements 06 64 62 51 06  
entrée libre dans la limite des places disponibles

Moulins de la Lévière En accord avec la Mairie de Neauffles-Saint-Martin

**Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 18h30,**

Jean-Michel COMTE vous propose, en hommage à Monsieur Jean-Paul Teillard, une conférence sur l'histoire du moulin de Neauffles St-Martin.

Rendez-vous salle Pierre Rigaux, 19 place Saint-Pierre.

(entrée libre dans la limite des places disponibles)

Renseignements au 06 64 62 51 06



La commune de Neufles Saint-Martin et Neufles Anim' vous convient à la fête du village les samedi 2 juillet et dimanche 3 juillet 2022.

Les festivités débuteront dès le samedi à 21h00 avec la retraite aux flambeaux, rythmée par la troupe Carnavalesque d'Alizay, qui partira de la Mairie et empruntera la rue Saint-Martin, la rue du Bois, le lotissement Camille & Yann, la rue Saint-Martin, la place Saint-Pierre, les rues Alexandre Laurent et Franquette et retour Mairie.

La soirée sera clôturée par un feu d'artifice. Le dimanche c'est le moyen-âge qui vous donne rendez-vous avec de nombreuses animations tout au long de la journée.



La buvette sera ouverte pour les boissons le samedi soir et vous pourrez vous régaler le dimanche midi de travers de porc grillé, saucisses et frites (sans réservation).

Venez en tenue médiévale et l'apéritif vous sera offert à la buvette.

## FÊTE NATIONALE LE 13 JUILLET 2022 - NEAUFLES ANIM'



A Neaufles St-Martin, c'est le mercredi 13 juillet qu'ont lieu le bal populaire et le feu d'artifice.

Comme chaque année nous vous attendons au Pont Noir pour une soirée rythmée par le **DJ OFFREULTIM**.

Vous pourrez vous restaurer à la buvette dès 18h00 (frites, saucisses, merguez...)

Nous vous y attendons nombreux !



## SORTIES D'ÉTÉ - CCAS

Trois sorties vous sont proposées cet été par le CCAS. Elles sont réservées à tous les Neaufléens sans condition d'âge.

Ces sorties se font uniquement sur inscription et par ordre d'arrivée, les places étant limitées. N'hésitez pas à vous inscrire à réception de ce journal.

## TROUVILLE LE SAMEDI 16 JUILLET 2022



La première balade aura lieu samedi 16 juillet à Trouville. Vous aurez l'occasion de visiter cette charmante station balnéaire et/ou profiter de sa longue plage.

Le transport en autocar (très confortable, avec sanitaires) vous est offert. Reste à votre charge le déjeuner (pique-nique ou autre) et vos dépenses personnelles.

Horaires : Départ de la mairie à 8h30 arrivée à Trouville prévue à 10h30. Pour le retour, départ de Trouville à 17h30 et l'arrivée à Neaufles vers 19h30.

**Inscription obligatoire auprès du CCAS  
au 07 64 72 44 59 avant le 08 juillet  
(places limitées).**



*Sortie réservée aux Neaufléens*

## CINÉMA PLEIN AIR LE 20 AOUT 2022 - CCAS



C'est une projection en plein air que vous propose le CCAS le samedi 20 août à 20h30.

Nous vous proposons le film TOP GUN MAVERICK.

La séance, gratuite, est réservée aux Neauffléens.



*Film à regarder sur transat ou chaise suivant votre envie.*

*Selon la météo, un plaid est recommandé*

## SORTIE AUX HORTILLONAGES D'AMIENS LE 27 AOUT 2022 - CCAS



Pour la deuxième sortie de l'été, le CCAS vous emmène le samedi 27 août prochain à Amiens pour découvrir les Hortillonnages. Lieu singulier de culture maraichère depuis le moyen âge. C'est en barque que nous vous proposons une visite guidée de ce lieu pittoresque.

Le transport en car et la visite guidée en barque vous sont offerts. Votre déjeuner (pique-nique ou autre) et vos dépenses de l'après-midi sont à votre charge.

Le départ aura lieu de la mairie à 8h30. La visite guidée se fera de 11h00 à 12h00. Le reste de la journée vous appartient, à votre choix : promenades le long des canaux, visite de la Cathédrale d'Amiens, de la Maison de Jules Verne...

Les distances entre les hortillonnages et la Cathédrale sont d'environ 10 mn. Le car nous reprendra à proximité de la Cathédrale à 17h30 pour un retour à Neauffles aux alentours de 19h30.



**Sortie réservée aux Neauffléens**

**Inscription obligatoire auprès du CCAS  
au 07 64 72 44 59 avant le 16 août 2022 (places limitées).**

## CONCOURS DE PÉTANQUE le 3 SEPTEMBRE 2022 - NEAUFLES ANIM'



Entre amis, en famille, venez participer au concours de pétanque, en doublette qui se tiendra le samedi 3 septembre 2022 à partir de 10h00 sur le terrain communal (derrière la mairie).

Le tarif est de 5 €/personne.

Les inscriptions se feront sur place à partir de 9h30.

Nombreux lots à gagner !!

La restauration sera assurée par Neaufles Anim'

Renseignements au 06.25.64.59.13

## SORTIE Á DIEPPE AU FESTIVAL DU CERF-VOLANT LE 14 SEPTEMBRE 2022 - CCAS



Les membres du CCAS ont choisi de vous faire découvrir **le mercredi 14 septembre**, le Festival international du cerf volant qui a lieu tous les 2 ans à Dieppe,

Installé sur huit hectares de pelouse et sur la plage de Dieppe, ce plus grand festival de cerfs-volants du monde s'accompagne de troupes musicales : musique, spectacles, expositions sont proposés pendant cet évènement.

Vous disposerez de votre journée pour apprécier cet évènement et/ou profiter de la ville et de son cadre. Le transport vous est offert, votre déjeuner (pique-nique ou autre) et vos dépenses personnelles sont à votre charge.



Départ à 8h30 de la Mairie pour une arrivée prévue vers 10h15.

Le retour sur Neaufles se fera aux alentours de 18h45 pour un départ de Dieppe à 17h00.

**Inscription obligatoire auprès du CCAS**

**au 07 64 72 44 59 54 avant le 07 septembre 2022 (places limitées).**



*Sortie réservée aux Neaufléens*

## JOURNÉE DU PATRIMOINE LE 17 SEPTEMBRE 2022

Le samedi 17 septembre 2022, la journée du Patrimoine sera axée sur : le Moulin de l'Usine Vitrex avec accès à la machinerie, la visite du site de la Tour et le Haras. Ces trois sites vous seront proposés en visites guidées et commentées :

Pour la Tour de Neaufles par Monsieur le Maire de 10h à 17h30,  
 Pour le Moulin du Vitrex par Monsieur Rathier et Monsieur Comte de 10h à 17h30,  
 Pour le Haras par Madame Dechelle de 12h30 à 14h00.

**Merci de vous inscrire pour chacune de ces visites auprès du secrétariat de Mairie au 02 32 55 00 04 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.**



**Nous remercions Madame Dechelle, propriétaire du Haras, M. Rathier, propriétaire du Moulin et Monsieur Lefeuvre, propriétaire de la Tour**

## INVITATIONS AUX INAUGURATIONS

La journée du Patrimoine sera l'occasion de rendre hommage à deux Neaufléens : Monsieur Michel STROHM, en qualité d'artiste peintre et Monsieur Jean-Paul TEILLARD, pour ses travaux et recherches sur l'histoire de notre village.

En ce samedi 17 septembre à 18h30, le Maire et son Conseil Municipal inaugureront l'espace Michel STROHM et la salle Jean-Paul TEILLARD (derrière la Mairie).

Une fresque de Monsieur Michel STROHM et un portrait de Monsieur Jean-Paul TEILLARD seront dévoilés lors de ces hommages. Un apéritif clôturera cette journée.



Le 15 juillet 2016 disparaissait Michel STROHM.  
 Amoureux de son village il a su le mettre en valeur par de sublimes peintures.  
 Plusieurs de ses toiles seront exposées lors de cet hommage.

Connu par les Neaufléens mais également par les férus d'histoire de nos contrées, Jean-Paul TEILLARD nous a quittés le 20 juillet 2018.  
 Ce passionné de châteaux normands et particulièrement de celui de Neaufles a durant de longues années travaillé sur ce thème. Ses recherches ont donné naissance à un magnifique livre « Les châteaux de Neaufles ».



## LE HARAS ET LE MANOIR DE NEAUFLES SAINT-MARTIN

Le château bâti en 1688 par Louis 1<sup>er</sup> d'Orléans, marquis de Rothelin, devint la propriété du comte Lagrange, né en 1816 et décédé en 1883.

Il fut démantelé pièce par pièce. Il n'en subsiste aucune trace.

Le comte Lagrange fit édifier à cet endroit un magnifique haras. Il possédait déjà celui de Dangu, haras renommé qui vit naître Gladiateur, Ventre St-Gris, Fille de l'air et autres chevaux, gloires du turf de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup>.

Après la mort du comte Lagrange en 1883, les deux haras de Neaufles et de Dangu qui étaient réunis sous sa haute direction furent divisés.

Monsieur Veil Picard, riche industriel, demeurant à Paris, devint alors propriétaire du haras de Neaufles, avec la collaboration de Monsieur Michel EPHRUSSI, banquier.



Le nouvel acquéreur décida de rénover et d'agrandir le haras.

Situés au bas de la côte sur laquelle est bâti le village, les boîtes bien exposés et pratiquement établis forment les 3 côtés d'un vaste quadrilatère fermé par l'habitation du régisseur qui peut ainsi, sans sortir de chez lui, surveiller la propriété. Face à cette demeure se trouve la barrière de l'entrée. De l'autre côté de la route paissent les juments et leurs petits. Au cœur du haras, logent les deux étalons : Childorick, pur-sang, anglais de père et de mère et Brise-Cœur, pur-sang, anglais par sa mère et pur-sang français par son père.

Les pâturages parfaitement unis, à l'herbe fine et abondante étaient divisés entre eux par des clôtures en bois. Ils nourrissaient, outre 50 juments et leurs poulains, un assez grand nombre de bœufs qui étaient réunis le jour dans un seul herbage et remis la nuit dans les autres parties de la propriété, réservées dès l'aurore aux juments et aux poulains. Ce procédé assurait aux chevaux une herbe toujours fraîche et appétissante et permettait au propriétaire de tirer un supplément de revenus important de ces pâturages, sans exposer les poulains aux accidents pouvant résulter de la cohabitation avec les bœufs.

Plusieurs juments du haras de Neaufles ont remporté des courses sur divers hippodromes dont celui de Longchamp. Il subsiste toujours une course hippique intitulée « Prix de Neaufles St-Martin » à Saint-Cloud.

À côté du haras, le propriétaire entreprit la construction du manoir, de ses dépendances, de son parc. Longtemps désigné par les locaux comme étant « le Château de M. Veil Picard ».

Aujourd'hui le haras et le manoir sont divisés en deux parties distinctes.





Outre le manoir et le magnifique parc qui l'entoure, la propriété comprenait également une maison pour un jardinier, de nombreuses serres et même un petit « château d'eau ».

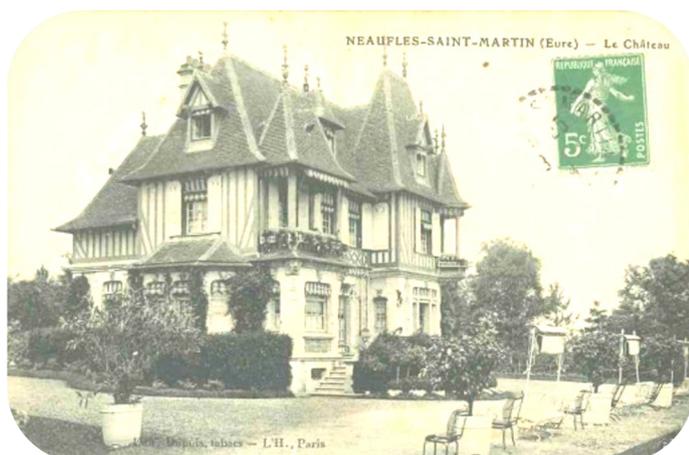
La clôture en fer forgé qui surmonte encore aujourd'hui le muret est l'œuvre d'un artisan ferronnier Gisorsien. Un jeune apprenti, Monsieur André Devillers a participé à la confection et à la pose de l'ouvrage.

Les arbres qui agrémentent ce parc furent directement amenés à la propriété par chargements spéciaux et, chose curieuse, leur transport se fit, dressés de toute leur hauteur.

Pour la petite histoire, M. Veil Picard, en 1923, maria sa fille Odette avec M. Jacques Foussier.

A cette occasion, les habitants de Neufles eurent droit pour honorer cet évènement à un pot au feu, un litre de vin et une brioche pour chaque foyer.

Après la seconde guerre mondiale le manoir servit pour les colonies de vacances aux houillères nationales. Il fut pendant nombre d'années la propriété de M. Derly, horticulteur et pépiniériste



*Nous remercions Anny et Michel Guillemont pour nous avoir transmis les archives de Monsieur André Benard.*

## LES CHIENS DANGEREUX

**ATTENTION**

**CHIEN  
MÉCHANT  
MAÎTRE  
FÉROCE**

De nombreux accidents dont la presse se fait l'écho posent le problème du chien dangereux : comment des animaux peuvent-ils arriver à ce stade complètement contraire à leur fonction sociale ?

Un chien ne naît pas « tueur ». En revanche, génétiquement parlant, il peut s'avérer plus ou moins agressif puisque l'agressivité est une des constituantes fondamentales de l'atavisme des carnivores. Et c'est là que l'homme intervient : sur un animal jeune, psychologiquement malléable, il a le pouvoir de l'atténuer ou de l'exacerber. Un chien qui aura été dressé au mordant ou à l'attaque devra rester en permanence sous le contrôle de son maître, sinon il risque à tout moment le dérapage.

Mais le chien véritablement à redouter est celui qui a été rendu dangereux volontairement ou bien celui qui a été soumis à des troubles du développement.

On a vu avec le syndrome Pitt bull que des individus mal intentionnés pouvaient rendre leurs chiens dangereux en ne respectant pas les règles fondamentales qui concourent à former le psychisme d'un chien équilibré et en accentuant le stress qui conduit à l'attaque. Ils élèvent les animaux dans des caves, en semi-obscurité, ils sont soumis régulièrement à des maltraitances, les femelles se voient imposer, souvent très jeunes, une reproduction intensive. Les jeunes, eux, ne socialisent pas et n'apprennent pas certains rituels de communication. Ils sont élevés en isolement sensoriel total.

Tout cela est plus que prédisposant : c'est le déterminant de la dangerosité ! Par exemple, ces chiens asociaux n'ont pas appris les postures de soumission, ils iront donc jusqu'à la fin du combat.

N'étant pas non plus socialisés à l'homme, ils n'auront pas non plus vis-à-vis de lui la maîtrise de la morsure ni l'inhibition de l'agression que crée la bonne cohabitation.

Merci au Docteur Pierre ROUSSELET-BLANC

## B I E N V I V R E E N S E M B L E

## ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

## L'entretien de la commune est l'affaire de tous !



Notre village est très étendu et comme dans beaucoup de communes l'herbe pousse, les mauvaises herbes, chardons envahissent nos rues, espaces verts et bas côtés.

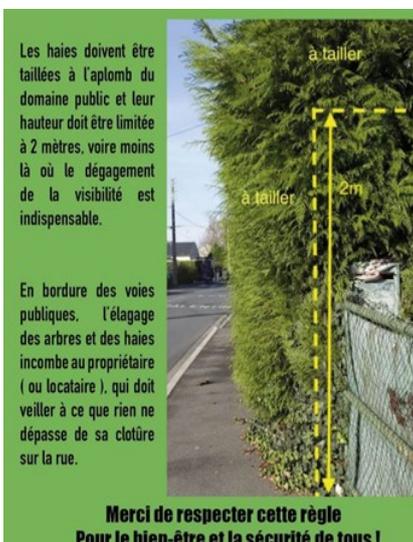
Si l'entretien des espaces verts communaux et du cimetière incombe à la municipalité, il est rappelé que bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des abords qui longent leur propriété et jouxtent la voie communale, est à la charge des habitants et fait partie des obligations à respecter. Que vous

soyez propriétaire ou locataire de son habitat vous devez, balayer, désherber, tondre et déneiger devant chez vous.

Il en est de même pour l'entretien des haies afin qu'elles ne dépassent pas sur le domaine public et ne nuisent pas aux réseaux électriques et téléphoniques et ne gênent pas la circulation.



Cependant il est vivement recommandé de ne pas tailler ses haies du 15 mars au 31 juillet, en effet les oiseaux et d'autres animaux y font leurs nids, protégeons leurs nichées.



## OBLIGATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Il est bien agréable de se promener dans les rues du village, or certaines balades tournent au cauchemar lorsqu'à l'approche d'un portail ouvert un chien sort à la rencontre des promeneurs et les agresse ou attaque ses congénères.

Il est demandé à tous les propriétaires de chiens de bien vouloir fermer leur portail et portillon afin que chaque Neaufléen puisse se promener sans avoir peur d'une rencontre désagréable.

Il va sans dire que les personnes possédant un chien sont responsables de tout incident avec un piéton, un autre animal domestique ou en cas d'accident de circulation causé par leur chien.

## PARTAGES

### Balade à La Roche-Guyon



Uniquement formée d'habitations troglodytiques à ses origines au IV<sup>ème</sup> siècle, La Roche-Guyon s'identifie également par sa forteresse médiévale, édifiée sur la « Roche de Gui », du nom des propriétaires qui s'y succédèrent du XII<sup>ème</sup> au XV<sup>ème</sup> siècle.

Le long des « charrières » menant jusqu'aux crêtes, les « boves » sont toujours pour partie occupées, transformées aujourd'hui en remises, en ateliers d'art ou en commerces. Du château originel ne subsiste que le donjon, relié au château actuel par un impressionnant passage secret de plus de 100 mètres.

Adossé à une falaise de craie, l'imposant château de La Roche-Guyon a été largement remanié au cours des siècles, des tourelles d'angles à poivrières du Moyen Âge aux pavillons et terrasses de l'époque Renaissance...

Fréquenté par les rois de France et les intellectuels des Lumières, propriété de la famille de La Rochefoucauld depuis 1659, le château fut, en février 1944, investi par les troupes allemandes du Maréchal Rommel qui tenta d'y négocier la paix avec les alliés...

A seulement une heure de Paris, dans le Parc Naturel Régional du Vexin Français, La Roche-Guyon jouit d'un environnement naturel exceptionnel. Installé sur un méandre de la Seine, aux confins du Val-d'Oise et de l'Eure, le village cultive, aussi bien dans son architecture que dans ses paysages, cette double influence francilienne et normande.

Au pied du coteau calcaire boisé qui surplombe le fleuve s'étagent de robustes maisons aux façades de pierres claires, dont les plus belles arborent des pans de bois. C'est du haut de la falaise, en empruntant la route des Crêtes, que se dévoile un panorama unique sur la Seine, le château et les toits de La Roche-Guyon.

Avec la récente création d'une halte fluviale, le village se découvre aussi à l'occasion de croisières sur le fleuve.



## RECETTES NORMANDES - LA CIDRIA & LA CÔTE DE BŒUF NORMANDE SAUCE AU CIDRE CRÉMÉE

### La Cidria

#### Ingrédients :

- 1 bouteille de Cidre - 10 cl de Calvados
- 10 cl de jus d'orange - Dés de pommes, d'oranges, de fraises (fruits de saison)

#### Préparation :

Faire macérer la veille les pommes, les oranges et les autres fruits dans le calvados et les jus en plaçant le mélange au frais.

Y ajouter le cidre bien frais au moment de servir.



### La Côte de bœuf Normande sauce au cidre crémée



#### Ingrédients pour 2 personnes :

##### Viande :

- 1kg de côte de bœuf normand
- Fleur de sel et poivre du moulin

##### Sauce au cidre crémée :

- 1 pomme - 5 échalotes grises - 25 cl de crème fraîche
- 1 branche de thym – 1/2 bouteille de cidre
- 25 g de beurre demi-sel

#### Préparation pour la sauce :

Epluchez et ciselez les échalotes. Pelez et râpez la pomme. Faites revenir dans une poêle les échalotes dans le beurre 1/2 sel mousses et les colorer 5 minutes. Déglacez avec le cidre. Ajoutez la pomme râpée et le thym. Réduisez le feu et laissez mijoter 20 minutes. Maintenez au chaud et incorporez la crème au dernier moment.

#### Préparation pour la viande :

Déposez la côte de bœuf sur la grille du barbecue. La cuire 10 minutes de chaque côté. La réserver hors du feu sur une grille, assaisonnez de fleur de sel et de poivre concassé. La recouvrir d'aluminium, laisser reposer 10 minutes. Découpez la viande et la napper de sauce.

## N O S A R T I S A N S

Cet encart est proposé à tous les artisans/commerçants de Neaufles Saint-Martin qui souhaitent paraître dans le journal communal. N'hésitez pas à passer en mairie déposer votre carte.



Artisan de Neaufles dont l'activité a débuté en juillet  
1996. Ancien ouvrier des Ets Rulof



KELL'Déco - l'Art de relooker le mobilier  
Tél; 06 51 84 15 10

## N U M É R O S U T I L E S

Mairie de Neaufles Saint Martin - 02 32 55 00 04

Samu 15 – Pompiers 18 - Gendarmerie 17

Hôpital de Gisors – 02 32 27 76 76

Enfance maltraitée - 119

Service aux malentendants – 114

Violences conjugales - 3919